



Angers ville inclusive
Commission Communale pour l'Accessibilité
Rapport annuel n°12

Rapport d'activité 2019

Sommaire

| | |
|---|----|
| Introduction | 3 |
| Commission Communale pour l'Accessibilité | 4 |
| 1- Données Générales | 5 |
| 2- Cadre bâti – Etablissements Recevant du Public – Ad'AP | 7 |
| 3- Cadre bâti - logements | 11 |
| 4- Voirie et espaces publics – bilan du PAVE | 13 |
| 5- Parcs, jardins et paysages | 18 |
| 6- Services de transports collectifs | 19 |
| 7- Les groupes de travail de la CCA | 21 |
| L'action du service handicap Accessibilité | 23 |
| Enfance | 26 |
| - L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales | 26 |
| - Groupe pluridisciplinaire pour l'accueil d'enfants présentant un comportement inadapté à l'activité collective péri et extra-scolaire | 27 |
| Culture | 28 |
| - Service Angers Patrimoine | 28 |
| - Les musées d'Angers | 29 |
| - Pôle évènementiel | 32 |
| - Pôle développement culturel, public et territoires | 34 |
| - Conservatoire à Rayonnement Régional | 35 |
| - Bibliothèques Municipales | 36 |
| Administration Générale | 38 |
| Maison de l'environnement et du développement durable | 39 |
| Réunions Publiques | 40 |
| Evènements | 41 |
| Soutien à la vie associative | 42 |
| Le Conseil local des personnes en situation de handicap | 43 |
| Politique d'emploi | 44 |

Introduction

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, affirme un changement de regard porté par la société sur les personnes handicapées.

La loi repose sur quatre piliers :

- une définition du handicap qui, pour la première fois, intègre toutes les formes de déficience (physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique) et dépasse l'approche strictement médicale en soulignant le rôle de l'environnement dans la constitution du handicap ;
- l'instauration d'un droit à la compensation des conséquences du handicap, reposant sur « le projet de vie » de la personne handicapée ;
- l'accès des personnes handicapées à tous les droits fondamentaux reconnus aux citoyens : « accès de tous à tout » ;
- la mise en place d'une nouvelle gouvernance, associant étroitement les personnes handicapées et leurs représentants.

La grande innovation de cette loi réside dans son approche transversale de la problématique du handicap ; elle entend en effet couvrir tous les aspects de la vie des personnes handicapées, quel que soit leur âge.

C'est dans cet esprit que le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité présente l'ensemble des actions de la Ville d'Angers visant à renforcer l'accessibilité de son patrimoine, de ses espaces publics et de ses services.

Impulsée par l'adjointe au Maire aux Solidarités Actives, l'adjoint à la Politique de Proximité, à la gestion de la Voirie, au Stationnement et aux Bâtiments, la Conseillère déléguée au Handicap et animée par le service Handicap Accessibilité, la mise en œuvre de la politique municipale s'appuie sur des relations privilégiées avec les associations de personnes en situation de handicap. Deux instances peuvent faire des propositions :

- La Commission Communale pour l'Accessibilité dresse l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics, de l'offre de logements accessibles.
- Le Conseil local des personnes en situation de handicap travaille sur l'accessibilité citoyenne. Il aborde notamment la sensibilisation des Angevins au handicap, l'accessibilité numérique ou accompagne certains travaux de la Commission Communale pour l'Accessibilité. Il a récemment rédigé un guide pratique le guide *Vivre ensemble avec ou sans handicap* afin de donner à chacun des clés pour accueillir et accompagner au mieux les personnes handicapées. Il a également décliné le guide en bande dessinée à destination des enfants de 7 à 12 ans : *Handi'Cool*. Il est l'organisateur de l'évènement *Handi'n Angers*.

L'action de la ville en matière d'accessibilité s'inscrit au cœur de ses politiques, mais également sur sollicitation des Angevins en situation de handicap pour lesquels des aménagements pour faciliter l'accessibilité peuvent être étudiés : feux sonores, abaissés de trottoir, places de stationnement adaptées ...

Enfin, puisque les réponses techniques seules ne suffisent pas à améliorer la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap, le personnel municipal bénéficie également d'actions de formation spécifiques : connaissance des différents types de handicap, accueil des personnes handicapées...

Tous les services de la Ville s'investissent ainsi pour faire d'Angers une ville plus inclusive. Ce rapport présente les actions que certains d'entre eux ont menées en 2019.

Direction Santé Publique
2 bis rue des Ursules – 49000 ANGERS
Tél : 02 41 05 47 48
handicap.dsp@ville.angers.fr

Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapport annuel n°12
Année 2019

Rapport annuel de la Commission communale pour l'Accessibilité portant sur le logement et le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

SOMMAIRE

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Données générales | 5 |
| 1.1 | Cadre réglementaire | 5 |
| 1.2 | Fonctionnement | 6 |
| 2 | Cadre bâti - Établissements Recevant du Public (ERP) : bilan Ad'AP | 7 |
| 2.1 | Rappel méthodologique | 7 |
| 2.2 | Mise en accessibilité et suivi des indicateurs : bilan 2019 | 8 |
| 3 | Cadre bâti – Logements | 11 |
| 3.1 | Le dispositif Accueil Habitat Adapté | 11 |
| 3.2 | Le fichier de demande locative | 11 |
| 3.3 | Actions de la Ville d'Angers, de son CCAS et d'Angers Loire Métropole | 11 |
| 3.4 | Informations complémentaires | 11 |
| 4 | Voirie et espaces publics : bilan du PAVE | 13 |
| 4.1 | La phase de diagnostic (2009-2011) | 13 |
| 4.2 | Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE) : bilan 2019 | 13 |
| 5 | Parcs, Jardins et Paysages | 18 |
| 6 | Services de transports collectifs | 19 |
| 7 | Les groupes de travail de la CCA | 21 |
| 8 | Travail sur l'accessibilité en phase chantier (en partenariat avec la Commission Communautaire pour l'Accessibilité Universelle) | 22 |

1- Données générales

1.1 Cadre réglementaire

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) est issue de l'article 46 – loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées modifie le rôle et la composition de la CCAPH. Elle universalise l'expertise relative à l'accessibilité et crée la CCA en élargissant les compétences représentatives de ses membres.

Le cadre est défini ainsi :

Art. L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Elle est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité [...] concernant des établissements recevant du public situés sur le territoire communal.

Elle est également destinataire des documents de suivi [...] et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée [...] quand l'agenda d'accessibilité programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal.

Pour les services de transport ferroviaire, la commission est destinataire des schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée [...] quand ils comportent un ou plusieurs établissements recevant du public situés sur le territoire communal ainsi que des bilans des travaux correspondant à ces schémas directeurs d'accessibilité-agendas d'accessibilité programmée [...].

La commission communale [tient] à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au conseil municipal et est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

1.2 Fonctionnement

La Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville d'Angers a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2007.

Renouvelée après les élections municipales de mars 2014 par délibération du 26 mai 2014, elle est composée de 14 membres (au 31 décembre 2018):

Six élus :

- M. Christophe BECHU, Maire d'Angers,
- M. Jean-Marc VERCHERE, adjoint au Maire
- Mme Claudette DAGUIN, conseillère municipale
- Mme Karine ENGEL, adjointe au Maire
- M. Richard YVON, conseiller municipal
- Mme Estelle LEMOINE - MAULNY, conseillère municipale

5 associations de personnes en situation de handicap :

- Surdi 49 pour les personnes sourdes et malentendantes
- Association Valentin Haüy pour les personnes non et mal voyantes
- L'UNAFAM pour les personnes en situation de handicap psychique
- L'Association des Paralysés de France (APF) pour les personnes en situation de handicap moteur
- Handicap Anjou pour les personnes en situation de handicap mental

1 association de représentants d'autres usagers de la ville :

- La CLCV

1 association de représentants des personnes âgées :

- Vie à Domicile

1 représentant du secteur économique :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie

Les services municipaux et le CCAS apportent leur aide technique et administrative aux membres de la Commission, qui peut également associer tout partenaire susceptible d'apporter une expertise nécessaire à ses travaux.

La Commission Communale pour l'Accessibilité s'est réunie sous sa forme plénière le 18 juin 2019.

2- Cadre bâti - Établissements Recevant du Public (ERP)

2.1 Rappel méthodologique

2.1.1 La phase de diagnostic (2009-2011)

Parmi les 300 ERP dont la Ville d'Angers est propriétaire, les ERP de 1ère à 4ème catégorie soumis à l'obligation de diagnostic ont été audités en 2009-2010.

Sur proposition de la CCAPH, la Ville d'Angers a également fait le choix d'auditer en 2011 certains établissements de 5e catégorie :

Les établissements de vie citoyenne : mairies et maisons de quartier

Les établissements situés à proximité de la ligne de tramway, qui bénéficient d'une chaîne de déplacement améliorée.

213 bâtiments diagnostiqués

1ère à 4ème catégorie : 150

5ème catégorie : 63

Le diagnostic, réalisé par la société Accèsmétrie, a consisté en une visite du bâtiment permettant de relever les non conformités à la réglementation découlant de la loi du 11 février 2005. Chaque non-conformité est assortie d'une préconisation de mise en accessibilité. Elle permet d'établir un niveau de conformité du bâtiment et un coût estimé de mise en accessibilité.

4 956 non conformités réglementaires ont été relevées

Indice initial de conformité réglementaire : 48%

Coût global de mise en accessibilité estimé en 2011 : 18 000 000 € TTC.

2.1.2 Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

L'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ces nouvelles dispositions accordent un délai dérogatoire de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) qui auraient dû être conformes le 1er janvier 2015, en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

La demande d'approbation de cet Ad'AP a été déposée auprès du préfet du département de Maine et Loire le 8 octobre 2015 après délibération en conseil municipal le 28 septembre.

L'Ad'AP d'Angers concerne 279 ERP et 27 IOP (parcs, jardins et cimetières). L'agenda d'accessibilité a été programmé en trois périodes de 3 ans compte-tenu de la complexité du patrimoine et l'ampleur de certains travaux restants. Il couvre la période 2016 – 2024.

Méthode :

Pilotée par la direction Santé Publique (service Handicap Accessibilité) et la direction des Bâtiments, l'élaboration de l'Ad'AP s'est appuyée sur des modalités de concertation et de décision requises en interne et validées en Commission Communale pour l'Accessibilité.

Trois Ad'AP ont été déposés : pour la Ville d'Angers, pour le CCAS et pour Angers Loire Métropole.

La planification des travaux a donc été établie à partir de l'expertise de chaque direction, sa connaissance des orientations stratégiques, projets et usages des structures et en s'appuyant sur des critères, parmi lesquels :

- o Les flux, l'usage et la fréquentation de l'établissement,

- o Le service rendu et les projets liés à l'ERP
- o le coût des travaux,
- o la répartition géographique,
- o l'accessibilité de l'environnement (transports en commun, voirie),
- o la proximité des lignes de tramway (existantes et projetées).

Rôle de la CCA.

Les membres de la CCA ont été consultés à mesure des étapes de l'élaboration de l'Ad'AP.

Exemples :

- Les demandes de dérogations d'ascenseurs pour les écoles sont liées à la proximité d'établissements accessibles et à la disponibilité de salles rendues accessibles en rez-de-chaussée.

- Les églises sont toutes accessibles pour les messes de semaine et les messes du weekend. Les accès extérieurs sont traités. Les questions se posent sur la mise en accessibilité des escaliers intérieurs, accès aux autels, poignées de portes, accès aux sanitaires qui ne sont pas ERP.

L'installation de boucles magnétiques est à l'étude en fonction du flux et de la catégorie de l'église.

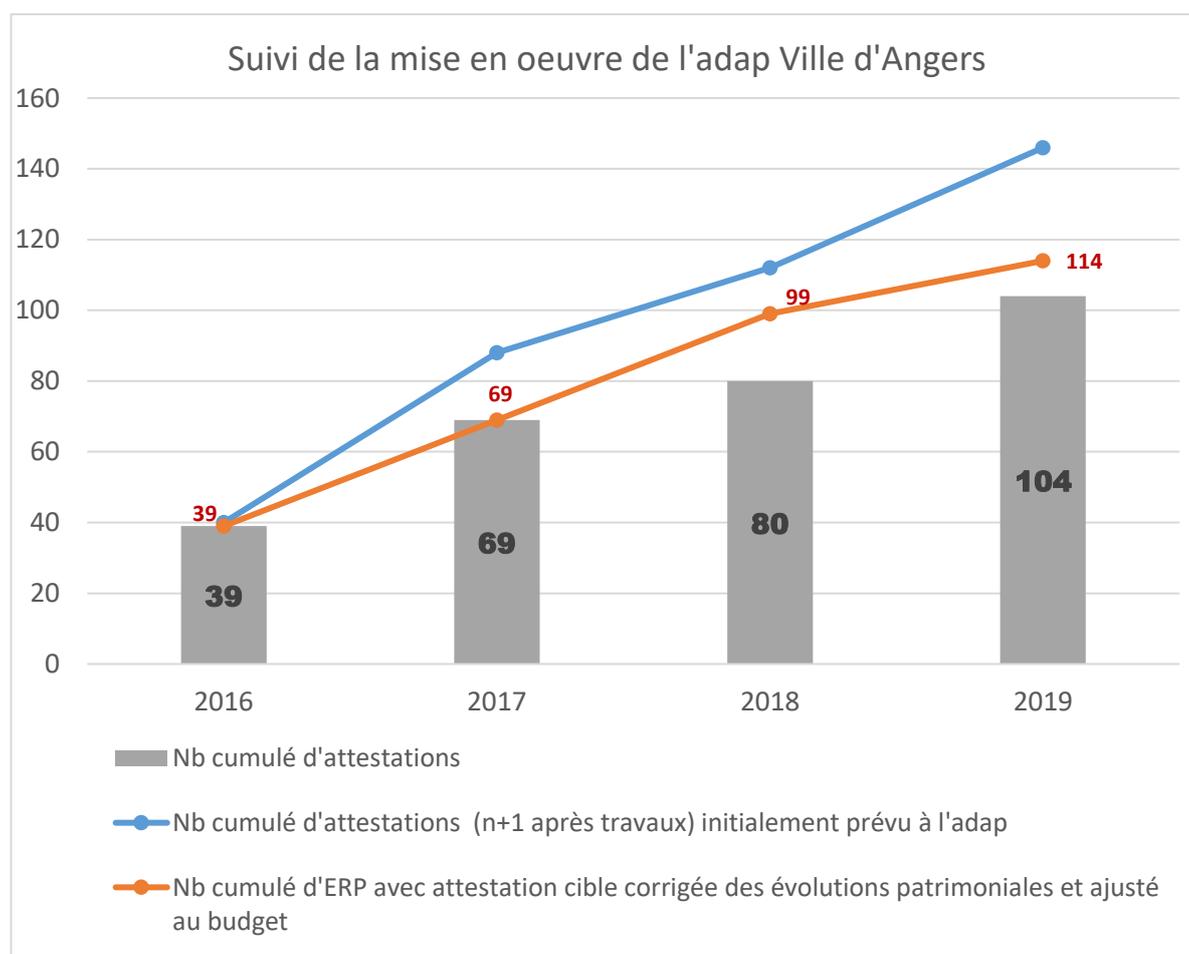
- Les taux d'accessibilité potentiellement atteignables qui restent extrêmement seront exclus s'ils ne facilitent pas l'usage du bâtiment.

- Des propositions visant à faciliter le service compléteront les solutions techniques.

2.2 Mise en accessibilité : Ad'AP : bilan de la première phase (2016-2018)

- Synthèse : suivi de la mise en œuvre Ad'AP :

Nombre total d'attestations d'accessibilité reçues sur le patrimoine inscrit à l'adap : 104, dont 13 reçues en 2019.

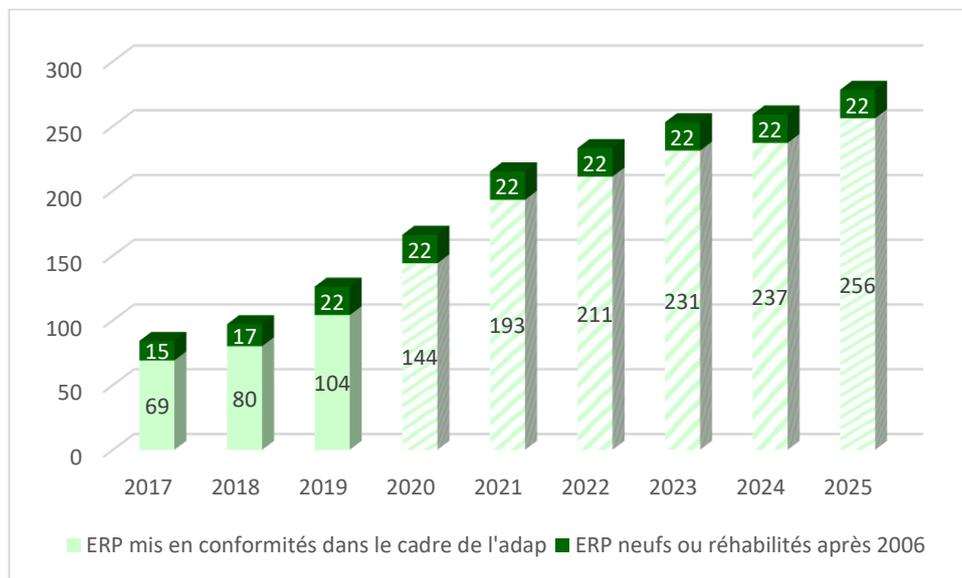
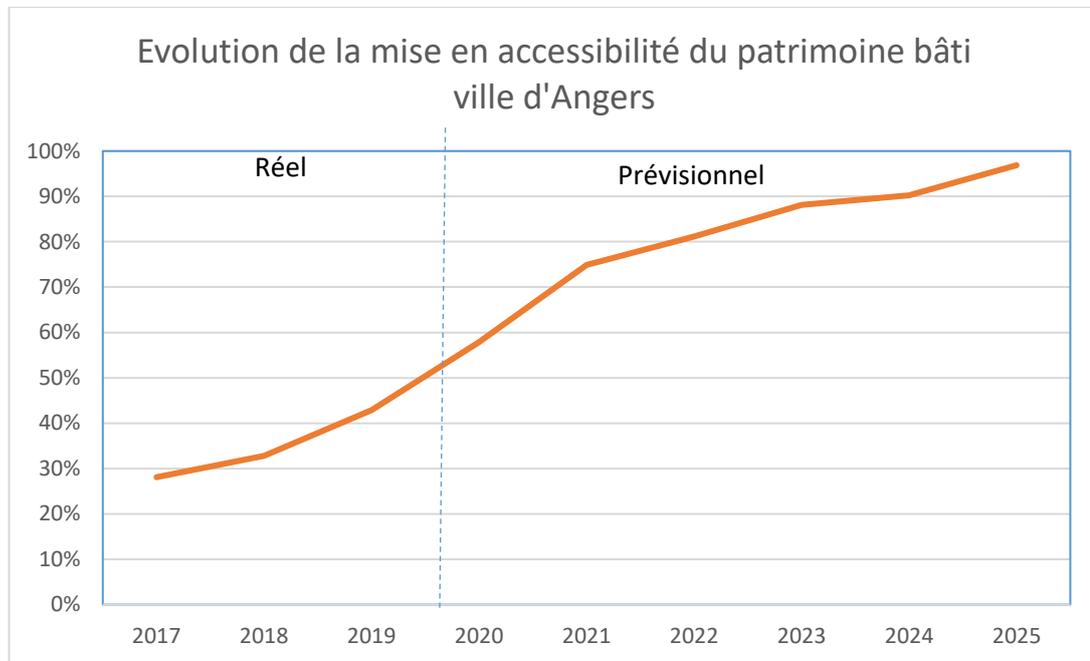


Les travaux réalisés à année N font l'objet de la délivrance d'attestations à l'année N+1

Au total, 126 ERP sont accessibles :

- 104 ERP sont mis en conformité dans le cadre de l'Ad'AP
- 22 bâtiments sont neufs ou réhabilités après 2006

Suivi de l'accessibilité du patrimoine bâti (= y compris le neuf)



Liste des bâtiments qui ont obtenu leur attestation en 2019

- Bourse du travail
- Crèche Roger Mercier + halte-garderie (Ecureuils)
- Gymnase Debussy
- Gymnase Félix Landreau

- Stade de Villoutreys
- Piscine Jean Bouin
- Local associatif des Haras (ACA - Angers centre animation) (ex RAM des Haras)
- Tour Saint Aubin
- Salle Daviers
- GS Louis Lebas Bât. Élémentaire
- Maison de l'environnement et du développement durable
- Centre régional de judo
- Bât. 6 avenue Yolande d'Aragon (associatif)

Liste des bâtiments avec travaux d'accessibilité en 2019, attestation prévue prochainement

- Resto du cœur bébé
- Aide accueil
- Crèche Marie Talet (Les Plantes)
- Gymnase de Belle Beille
- Gymnase Montaigne
- Salle des sports André Bertin
- Gymnase Chevreul
- Centre Nautique du Lac de Maine (PAVOA)
- Ensemble Paul Bert
- Abbaye du Ronceray
- Maison des Arts (Conservatoire)
- CLSH Le Hutreau
- Ensemble St Gabriel - Centre de Loisirs "Le Chêne Magique"
- Crèche des Justices + crèche Arc en Ciel"
- Mini-crèche Grégoire Bordillon (La mirouette)
- Ferme de la Fontaine
- Bât. Préfabriqué 15-17 rue Jérusalem
- Espace culturel Chanzy
- Théâtre du Champ de Bataille
- Salle de sport Jean Rousseau
- Académie des Belles Lettres
- Gymnase Jean Lehay

3- Cadre bâti – Logements

3.1 Le dispositif Accueil Habitat Adapté

Le service Accueil Logement d'Angers Loire Métropole est l'interlocuteur possible des personnes en situation de handicap en recherche de logement en proposant un accueil attentif et facilitant dans le recueil et l'analyse des besoins. Parallèlement à la mise en œuvre du dispositif Accueil Habitat Adapté, le fichier de gestion des demandes « Imhoweb » a développé sa prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap.

3.2 Le fichier de demande locative

| ANGERS 2019 (source Créha Ouest) | Demandes en cours | Demandes satisfaites |
|--|--------------------------|-----------------------------|
| Demandes totales | 9611 | 3185 |
| Demandes avec un motif « handicap » | 321 | 145 |
| Demandes de logement adapté | 104 | 12 |

3.3 Actions de la Ville d'Angers, de son CCAS et d'Angers Loire Métropole (ALM)

Dans le cadre des aides à la pierre de l'Etat déléguées à Angers Loire Métropole, les projets de personnes en situation de handicap sont accompagnés selon l'ambition politique traduite dans le PLUi, qui est d'offrir à chacun la possibilité d'accéder et de se maintenir dans son logement.

Pour le public spécifique avec handicap la complémentarité de l'offre doit être recherchée considérant sa spécificité :

- Au niveau de la typologie et des prestations (logement autonome adapté, logements regroupés, logement-foyer, foyer occupationnel, foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisées...)
- A l'échelle territoriale, (commune, EPCI, département)
- En gamme de prix.

La Ville d'Angers, son CCAS, ALM et les bailleurs sociaux sont parties d'une convention partenariale (2016/2018 renouvelée pour 3 ans 2019/2021) pour favoriser la construction neuve ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux adaptés à la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap. Il s'agit de développer des unités de logement autonome et de les insérer dans le parc ordinaire.

Aujourd'hui, les bailleurs sociaux locaux intègrent environ 10% de logements adaptés au sein des programmes neufs. En 3 ans plus de 600 logements ont été adaptés sur Angers. La Loi de l'adaptation de la société au vieillissement du 28/12/2015 permet désormais d'identifier au sein des conventions APL les logements adaptés pour les attribuer prioritairement (mais non exclusivement) aux ménages en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap.

2019 : Accompagnement et financement de 22 logements HLM répartis dans les opérations neuves des communes de l'agglomération dédiés prioritairement aux ménages en perte d'autonomie lié à l'âge ou au handicap

3.4 Informations complémentaires

Recensement des logements accessibles :

L'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) présente les données du **recensement déclaratif effectué en 2018 auprès des bailleurs sociaux : Podeliha, ALH, Soclova, Maine et Loire Habitat, Groupe Gambetta.**

Au 01/01/2018, Angers Loire Métropole compte près de 36 000 logements locatifs sociaux (Angers : 24 600). 5 bailleurs ont transmis des données détaillées sur l'occupation du parc. Ces 5 bailleurs représentent près de 33 300 logements (dont 23 100 pour Angers)

A été considérée dans cette enquête la terminologie **Parc adapté/accessible = un logement adapté à la perte d'autonomie ou au handicap.**

Résultats :

Un peu plus de 3 000 logements locatifs sociaux sont adaptés à la perte d'autonomie ou au handicap, soit 9,1% du parc (Angers : 1 800 ; 7,8% de son parc).

- 83% des logements adaptés sont des appartements et 13% des maisons.
- 84% sont des T3 et moins et 16% des T4 et plus.

Les logements sont d'autant plus adaptés qu'ils sont récents, réhabilités et/ou fléchés vers de l'habitat sénior.

A Angers, 29,1% des logements adaptés sont occupés par des résidents de plus de 60 ans (524 logements adaptés sur 1800). Ce taux s'explique notamment par l'adaptation des logements pour des personnes déjà logées dans le parc social. La part des + de 65 ans locataires d'un logement social est également importante : 29% pour Angers.

Les territoires ayant fait l'objet d'aménagements récents ou connaissant une forte population résidentielle sénior sont les plus pourvus (plus de 25,5% de logements locatifs sociaux adaptés) : Hauts de Saint Aubin ; Balzac -Front de Maine ; sud Centre-ville et nord Roseraie (Vauban Chevrollier Brissac) ; Centre-ville (Joachim du Bellay – Mail) ; Justices (Haut Pressoir).

Une moyenne de 4 ans à Angers et de 2 ans en dehors d'Angers est constatée pour l'accès à un logement adapté.

4- Voirie et espaces publics : bilan du PAVE

4.1 La phase de diagnostic (2009-2011)

L'espace public de la Ville d'Angers comprend 400 km de voirie communale, 180 km de cheminements dans les parcs et jardins et un grand nombre d'installations ouvertes au public (3 cimetières, 36 sanitaires publics, ...), ce qui excluait un diagnostic initial exhaustif.

Les itinéraires à diagnostiquer ont donc été priorisés selon 2 critères : l'accès aux transports et la proximité géographique, pour permettre aux personnes d'accéder aux commerces et aux services au sein de leur quartier.

Le diagnostic, réalisé par la société SCE, a consisté en un relevé sur le terrain des non conformités réglementaires, dont les indicateurs étaient déclinés en 3 niveaux : conforme, non conforme, non accessible. Chaque non-conformité était assortie d'une préconisation de mise en accessibilité. Ceci permet d'établir le coût estimé de mise en accessibilité. Le diagnostic des itinéraires priorisés (124 km de voirie et 3 jardins) a été effectué en 4 phases achevées fin 2011.

4.2 Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE) :

Le PAVE a été approuvé par le Conseil Municipal le 28 novembre 2011. Il résulte d'une démarche :

- transversale impliquant de nombreux acteurs municipaux (Voirie, Parcs Jardins et Paysages, Bâtiments et Patrimoine Communautaire, Mission commerce et artisanat...)
- concertée avec les différents schémas (accessibilité des transports, plan de déplacements urbains) mais aussi
- avec les associations de personnes en situation de handicap.

Outil dynamique évalué annuellement, il comprend des fiches actions techniques et des objectifs généraux, plus transversaux. Il est notamment le support de communication des mises en accessibilité annuelles de l'espace public.

Le PAVE est organisé en 6 objectifs techniques et 5 objectifs généraux :

Objectifs techniques :

1. Améliorer l'accessibilité lors des programmes de travaux neufs ou d'entretien
2. Améliorer l'accessibilité des abords des Établissements Recevant du Public municipaux
3. Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté
4. Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP)
5. Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap
6. Actualiser la base de données accessibilité

Objectifs généraux :

1. Former les intervenants du domaine public aux exigences réglementaires de la loi du 11 février 2005 et les sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap
2. Informer les personnes à mobilité réduite des évolutions de l'accessibilité
3. Sensibiliser les usagers du domaine public
4. Faciliter la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public non municipaux
5. Évaluer les actions menées

PAVE : bilan 2019 des Objectifs techniques :

1- Améliorer l'accessibilité lors des programmes neufs et d'entretien et répondre aux demandes d'aménagements des angevins en situation de handicap

Aménagement du cheminement des piétons, correction des dévers des trottoirs, aménagement ou création de passages piétons, création de stationnements adaptés, mise en conformité des quais bus...

L'amélioration des conditions d'accessibilité de l'espace public ne se fait pas au travers d'une enveloppe budgétaire dédiée, mais est prise en charge par chaque opération ou chaque politique menée par la direction de la voirie. Qu'il s'agisse de :

- Réfections des trottoirs,
- Plan Urgence Voirie,
- Plan Places,
- Petits aménagements.

Ce bilan permet de mettre en évidence cet engagement de la direction de la Voirie pour l'accessibilité au bénéfice de tous les angevins.

Méthode :

- Pour certains projets d'aménagement ou et de réaménagement de l'espace public la direction de la Voirie s'appuie sur l'expertise de la direction Santé Publique (Handicap Accessibilité).
- Selon les besoins, la direction de la Santé Publique peut consulter les associations.
- Des rendez-vous sont organisés avec ces trois entités pour organiser certains travaux.

Principales opérations engagées en 2018, poursuivies ou finalisées en 2019

- Cœur de Maine
- Pont des Arts et Métiers
- Poursuite des travaux ligne B du tramway : Avenue du général Patton, Boulevards Beaussier, Carnot et Ayrault, Place Pierre Mendès France, rues Lakanal et de la Lande

Principales opérations engagées en 2019 (reprises totales ou interventions partielles, ou correctives)

- Travaux rues connexes au tracé du tramway : rue de Bretagne, avenue Marie Talet, Avenue Besnardière, rue de Rennes, avenue Jean Joxé, rue Edgard Pisani, boulevard du maréchal Joffre, rue de la Manufacture, rue Waldeck Rousseau, autour d'Ice Parc...
- Marché de plein air « Monplaisir » : travaux de voirie et de mise en accessibilité pour l'implantation du marché le dimanche boulevard du Doyenné
- Bouchardage bordures : rue Prébaudelle, rue Millet et nombreuses autres rues.
- Création de surbaissés de bordures et pose de bandes d'éveil de vigilance : Rue du Major Allard, rue Jan Pallach, rue Pierre Brossolette, rue de la Béjonnière, rue du bas des Eclateries, impasse Louis Martin, square de l'Isoret etc
- Création d'une rampe pour la maison du projet avenue Notre Dame du Lac
- Pose de potelets à gorge à tête blanche : rue Bichat, rue Pierre Joseph Proudon, et nombreuses autres rues,
- Pose Bandes d'éveil à la vigilance : Rue Bichat, av Montaigne, Rue Monfroux (à la demande de l'Institut Montclair) et nombreuses autres rues

- Pose de balises blanches sur le parking du Super U les Justices, domaine public, pour permettre l'accessibilité à un square,

Origine des diverses demandes de mises en accessibilité de l'espace public

- Demandes de riverains, par courrier le plus souvent,
- Demandes de riverains lors de balades urbaines,
- Demandes du service Handicap Accessibilité,
- Demande d'associations de personnes en situation de handicap,
- Demande formulées lors de la CCA,
- À l'initiative des gestionnaires de l'espace public,
- Lors de travaux réalisés en régie ou externalisés, etc...

Ces travaux consistent le plus souvent en :

- Création de surbaissés de bordures et pose de bandes d'éveil de vigilance,
- Pose de potelets à gorge à tête blanche,
- Pose de bande d'éveil de Vigilance...

Travaux sur la Signalisation Lumineuse Tricolore

Les traversées piétonnes R12 et R25 (sur la ligne TRAM) :

Sur 731 traversées, 585 sont équipées d'un système sonore soit 80% du parc, 45 traversées (existantes et nouvelles) le seront dans le cadre des aménagements de la 2ème ligne tramway

En 2018, 10 nouvelles traversées ont été équipées.

L'information du nom de rue a été ajoutée pour 58 carrefours sur 146 soit 40%.

21 télécommandes ont été attribuées en 2019. Parmi les bénéficiaires, 13 personnes ont nécessité un accompagnement de l'apprentissage par une instructrice de locomotion à l'Institut Montclair.

Au total 134 personnes disposent d'une télécommande mises à disposition par la Ville.

2- Améliorer l'accessibilité des abords des ERP municipaux

Les interventions portent sur les abords des établissements neufs et ceux qui font l'objet de travaux d'accessibilité. Le cheminement est identifié depuis l'arrêt de transport en commun ou le stationnement adapté le plus proche et les interventions sont programmées en fonction des non-conformités relevées dans le diagnostic accessibilité.

3- Améliorer l'accessibilité du stationnement adapté

Données globales : 29 933 places

Parcs en enclos (stationnement de surface mais sous barrières) : 633 places (Mitterrand, Leclerc, Larrey).

Parcs en ouvrage (Centre-ville, Gare, ...) : un peu plus de 4 800 places.

Stationnement payant sur voirie (zones orange et vert) : près de 4 500 places.

15 000 à 20 000 places de stationnement gratuit sur voirie.

Au 31 décembre 2019 : existence de **1110 places pour PMR** sur le domaine public soit 3,70% des places de stationnement accessibles (+ 44 places par rapport à 2018).

La création de places se fait notamment à la demande des personnes en situation de handicap.

En secteur payant les détenteurs de la carte européenne de stationnement, ou de la carte mobilité inclusion, peuvent stationner gratuitement avec un maximum de 12h consécutives sur un même emplacement.

Tous les 6 mois (juin et décembre) la direction de l'Espace Public adresse au site internet handicap.fr la liste à jour des emplacements par rue et réglementés par un arrêté.

Actions identifiées en 2019 :

- Création de 46 places
- Modifications d'implantation pour faciliter l'accès à des ERP
- Réfection de marquages
- Suppression de 2 places non utilisées et non conformes
- En projet : création d'une application avec smartphone permettant la géolocalisation GPS des places PMR.

4- Améliorer l'accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP)

Parcs publics et cimetières :

Voir chapitre Parc, Jardins et Paysages.

Propreté publique :

Le parc de sanitaires publics de la Ville d'Angers est constitué d'une trentaine de blocs installés sur le domaine public. Depuis 2002, les sanitaires installés sont tous accessibles aux personnes à mobilité réduite. Leur accès est gratuit.

Une cartographie de l'ensemble du parc de sanitaires publics a été mise en ligne sur le site Internet de la Ville : www.angers.fr/vie-pratique/propreté-déchets/sanitaires

Gestion des déchets :

Les conteneurs développent leur accessibilité aux personnes en situation de handicap. L'usage est facilité notamment pour les personnes déficientes visuelles par la pédale de couleur du container d'ordures ménagères ainsi par que la plate-forme piétonnière de teinte mat. La couleur de la pédale est orange afin de différencier le conteneur « ordures ménagères résiduelles » du conteneur « Tri ».

Actuellement 30 conteneurs ordures ménagères résiduelles de ce type sont installés sur Angers.

Chaque aménagement tient compte de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces recommandations s'appuient sur la réglementation relative à l'accessibilité en vigueur et sont complétées par des recommandations liées à la qualité d'usage. Toutefois, la nécessité de mesures correctives a été identifiée pour une partie des installations. Le diagnostic est en cours de réalisation.

5- Répondre aux demandes d'aménagements des Angevins en situation de handicap

Près de 30 demandes individuelles ont été traitées concernant majoritairement des demandes de création de places de stationnement adapté en proximité du lieu de vie, des demandes de maintien d'accessibilité en période de travaux, des demandes de renfort du confort d'usage de rues ou trottoirs.

6- Actualiser la base de données accessibilité

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole se sont dotés d'un nouvel outil de Système d'Information Géographique fin mai 2012 : les données issues du diagnostic accessibilité servent de données tests pour le paramétrage des nouvelles fonctionnalités par les services informatiques.

La mise à jour des données est en cours par les services techniques.

Cette base de données facilitera la planification des interventions, la mise à jour des données. Leur communication sous forme simplifiée aux Angevins est à l'étude. Ils y trouveront des indications sur l'accessibilité de tous les maillons de la chaîne de déplacement : espace public, arrêts de transports en commun et stationnement en proximité immédiate des ERP municipaux.

PAVE : bilan 2019 des Objectifs généraux :

1- Former les intervenants du domaine public aux exigences réglementaires de la loi du 11 février 2005 et les sensibiliser aux besoins des personnes en situation de handicap

Conception de référentiels d'accessibilité d'aménagement des espaces publics, enrichissement de cahiers des charges, création d'outils. Exemples :

- enrichissement des cahiers de prescription des différentes directions contenus dans la Charte du Paysage Urbain,
- travail avec les directions des Parcs, Jardins et Paysages et de la Voirie pour du mobilier accessible : bancs, arceaux vélos
- sensibilisation maîtrise d'œuvre, concessionnaires et acteurs du chantier tramway pour un maintien de conditions d'accessibilité satisfaisantes et sécurisantes pendant le chantier.

2- Informers les personnes à mobilité réduite des évolutions de l'accessibilité

- Développement des Ateliers mobilités pour informer des conditions d'accessibilité des transports collectifs : pas d'action en 2019.
- Déploiement ciblé de la lettre info travaux avec version accessible aux synthèses vocales et description des schémas. Cette lettre permet d'informer les habitants, par quartier, des évolutions des chantiers et des fermetures éventuelles de voies et trottoirs.

3- Sensibiliser les usagers du domaine public

- Diffusion du guide vivre Ensemble avec ou sans handicap (500 exemplaires diffusés en 2019).
- Diffusion de la bande dessinée *Handi'Cool* visant à sensibiliser les enfants de 7 à 12 ans.
- Dans le cadre d'une semaine de sensibilisation organisée par la maison d'arrêt d'Angers : organisation d'une balade urbaine de présentation des outils et aménagements relatif à l'accessibilité avec un groupe de détenus.

4- Faciliter la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public non municipaux

Etude de 254 « dossiers accessibilité » sur Autorisation de Travaux et 56 permis de construire d'établissements recevant du public angevin.

La CCA tient à jour la liste des Ad'AP et des attestations d'accessibilité qui lui sont adressées et permet ainsi de valoriser les ERP accessibles.

5- Évaluer les actions menées

Un point étape et un bilan annuel sont présentés tous les ans en CCA.

5- Parcs, jardins et paysages

Travaux de mise en accessibilité

- Conformité des escaliers et création de rampes d'accessibilité rues Volney et Rabelais (accès Université Catholique de l'Ouest)



6- Services de transports collectifs

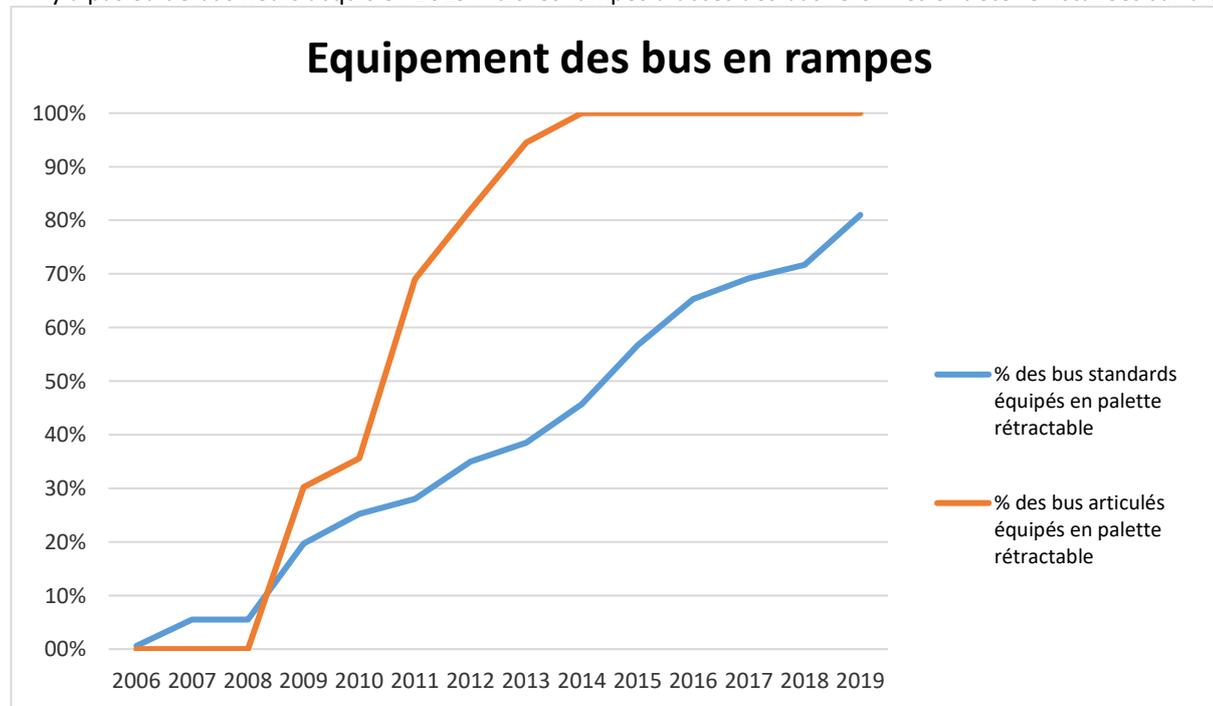
Mise en accessibilité du réseau Irigo

Accessibilité du matériel Roulant

Programme :

Les bus neufs sont systématiquement accessibles, avec plancher bas et 2 places pour fauteuil roulant.

Il n'y a pas eu de bus neufs acquis en 2019 mais les rampes d'accès des bus réformés ont été réinstallées sur d'autres bus du parc.



L'aménagement des arrêts accessibles :

Poursuite des aménagements des arrêts de la ligne 7 fin de l'aménagement des quais de la ligne 11 dans le quartier Lac de Maine à Angers et sur Angers sud. Début des aménagements des arrêts de la ligne 11 à Ste Gemmes sur Loire.

Bilan mise en service des lignes commerciales :

La ligne 7 a été mise en accessibilité commerciale en septembre 2019.

Synthèse : Nombre d'arrêts mis à niveau sur lignes accessibles (1 arrêt = 2 quais)

| Année | Nombre d'arrêts accessibles cumulés (1 arrêt = 2 quais) | Lignes accessibles |
|-------|---|--|
| 2010 | 34 | Ligne 5 |
| 2011 | 85 | Lignes A, 2, 5 |
| 2012 | 110 | Lignes A, 1, 2, 5, 14 |
| 2013 | 145 | Lignes A, 1, 2, 4, 5, 14 |
| 2014 | 171 | Lignes A, 1, 2, 4, 5, 14 |
| 2015 | 250 | Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 14 |
| 2016 | 268 | Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 8, 12, 14 |
| 2017 | 295 | Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 14 |
| 2018 | 305 | Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 13, 14, 15 |
| 2019 | 311 | Lignes A, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15 |
| | + 102 arrêts mis à niveau sur d'autres lignes | |
| | soit 413 arrêts | |

311 arrêts (1 arrêt = 2 quais) sont accessibles.

102 arrêts supplémentaires sont mis à niveau sur d'autres lignes depuis 2010.

Soit **413 arrêts en 2019** sur un total de 520 arrêts urbains.

Actions complémentaires :

- Citiz (Auto Partage) : Mise à disposition en 2018 d'une voiture en auto-partage Place Mitterrand adaptée pour le transport de personnes en fauteuil roulant (kangoo TPMR). Le véhicule s'avère toujours très utilisé par APF France Handicap et Simon de Cyrène, surtout le weekend.

Ce véhicule est accessible à la location courte durée, La rampe d'accès manuelle permet d'installer facilement une personne en fauteuil roulant à l'arrière du véhicule sans que la personne soit obligée de quitter son fauteuil. Le véhicule peut accueillir jusqu'à 4 personnes (3 sièges + 1 place pour le fauteuil). Tout est inclut dans les tarifs : assurance, carburant, lavage, assistance...

Irigo Handicap transport.

Le service a été étendu au secteur de Loire Authion fin 2018. Les tensions sur la demande en heure de pointe demeurent importantes et le renouvellement en minibus neufs a pris du retard suite à des défaillances du fournisseur.

7- Les groupes de travail et consultation de la CCA en 2019 :

Transports :

- Accessibilité de la ligne B du tramway.

ERP :

- Accessibilité de la tribune de la salle de sport Jean Monnet (élevateur refusé en commission de sécurité)
- Visite du Centre des Congrès
- Visite de la patinoire Ice Parc

Espaces publics :

- Annulation de l'installation d'une Bande d'Aide à l'Orientation sur le parvis de l'église Saint Joseph (le groupe de travail, composé de personnes déficientes visuelles, a estimé inutile l'installation d'une BAO)
- Aménagements complémentaires à Cœur de Maine (des préconisations en bandes d'aides à l'orientation et sécurisation des itinéraires piétons ont été formulées auprès de l'aménageur)
- Présentations de l'aménagement de la place Ney

Sensibilisations :

- Dans le cadre d'une semaine de sensibilisation organisée par la maison d'arrêt d'Angers : organisation d'une balade urbaine de présentation des outils et aménagements relatif à l'accessibilité avec un groupe de détenus.
- 3 balades de sensibilisations des entreprises sur le chantier tramway (maintien de l'accessibilité en phase travaux)

8- Travail sur l'accessibilité en phase chantier (en partenariat avec la Commission Communautaire pour l'Accessibilité Universelle)

Avec le déploiement des chantiers du Tramway et Cœur de Maine en centre-ville et en perspective du développement du chantier du tramway et des opérations de renouvellement urbain sur les quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir, le service Handicap-Accessibilité a initié une démarche de sensibilisation des opérateurs de chantier au maintien de conditions d'accessibilité satisfaisantes et sécurisantes pour tous.

Cette démarche s'est concrétisée par :

- **La mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur les chantiers :**

Des balades sur chantier ont permis de sensibiliser les acteurs du chantier (Maitrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, concessionnaires) au handicap et cheminements aux abords des chantiers du tramway. Accompagné des partenaires associatifs membres de la CCA et de la CCAU, ces balades ont permis de mettre en évidence les points de sécurité, d'identification des cheminements piétons et neutralisation des cheminements non conformes. En 2019, ces balades se sont déroulées en centre-ville et à Belle-Beille.

- **Le développement d'un projet expérimental à Belle-Beille**

Le projet « Université des habitants » crée des rencontres entre universitaires, professionnels et habitants du quartier de Belle-Beille autour de questions qui ont trait à la fabrication de la ville et à la transformation urbaine. Dans le cadre du cycle Vivre pendant le chantier, la question de l'accessibilité pendant la phase travaux est apparue prégnante. Les partenaires associés au projet sont le Pôle territorial Outre Maine, la direction Santé publique, la Mission Tramway, l'Université, plus particulièrement les enseignants chercheurs et étudiants de Master 1 Intervention et Développement Social (IDS).

Le projet prévoit l'organisation d'une « veille citoyenne » qui s'appuie sur des groupes constitués d'étudiants et d'habitants.

En 2019, la sensibilisation a consisté en une réunion introductive, réunissant habitants, en situation de handicap ou non, étudiants et les porteurs du projet et deux balades sur le chantier, entre étudiants, habitants, professionnels et partenaires associatifs membres de la CCA.

-Problématique de l'étude : dans quelle mesure une veille citoyenne comme celle pensée dans ce projet peut-elle améliorer les conditions d'accessibilité et d'usage en phase chantier ?

Objectif de l'étude : observer l'impact de cette organisation sur le chantier et savoir si l'objectif du projet est atteint.

- > Impact à court terme : au moment du signalement de l'obstacle

- > Impact à moyen et plus long terme : sur l'organisation du chantier

- **Le développement d'un parcours alternatif à Monplaisir**

Détermination et amélioration d'un cheminement permettant une alternative au chantier du tramway. Travail piloté par l'agence Atelier Ruelle et ALTER, mené en concertation avec les habitants

- **Des perspectives de déploiement du projet pour tous les chantiers urbains :**

Afin d'éviter les situations d'inaccessibilité provoquées par un chantier, la direction de l'Espace Public et le service Handicap Accessibilité ont engagé la rédaction d'un référentiel - cahier de charges afin de sensibiliser les intervenants aux questions d'accessibilité des cheminements.

En 2019, la phase test s'est engagée avec les concessionnaires. L'analyse en 2020 permettra de rendre le référentiel le plus opérationnel et le plus adapté aux situations de chantier.

L'Action du service Handicap - Accessibilité

Le service Handicap – Accessibilité est composé d'un responsable, d'une ergothérapeute et d'une secrétaire - assistante. Il met en œuvre la politique municipale en faveur des personnes en situation de handicap.

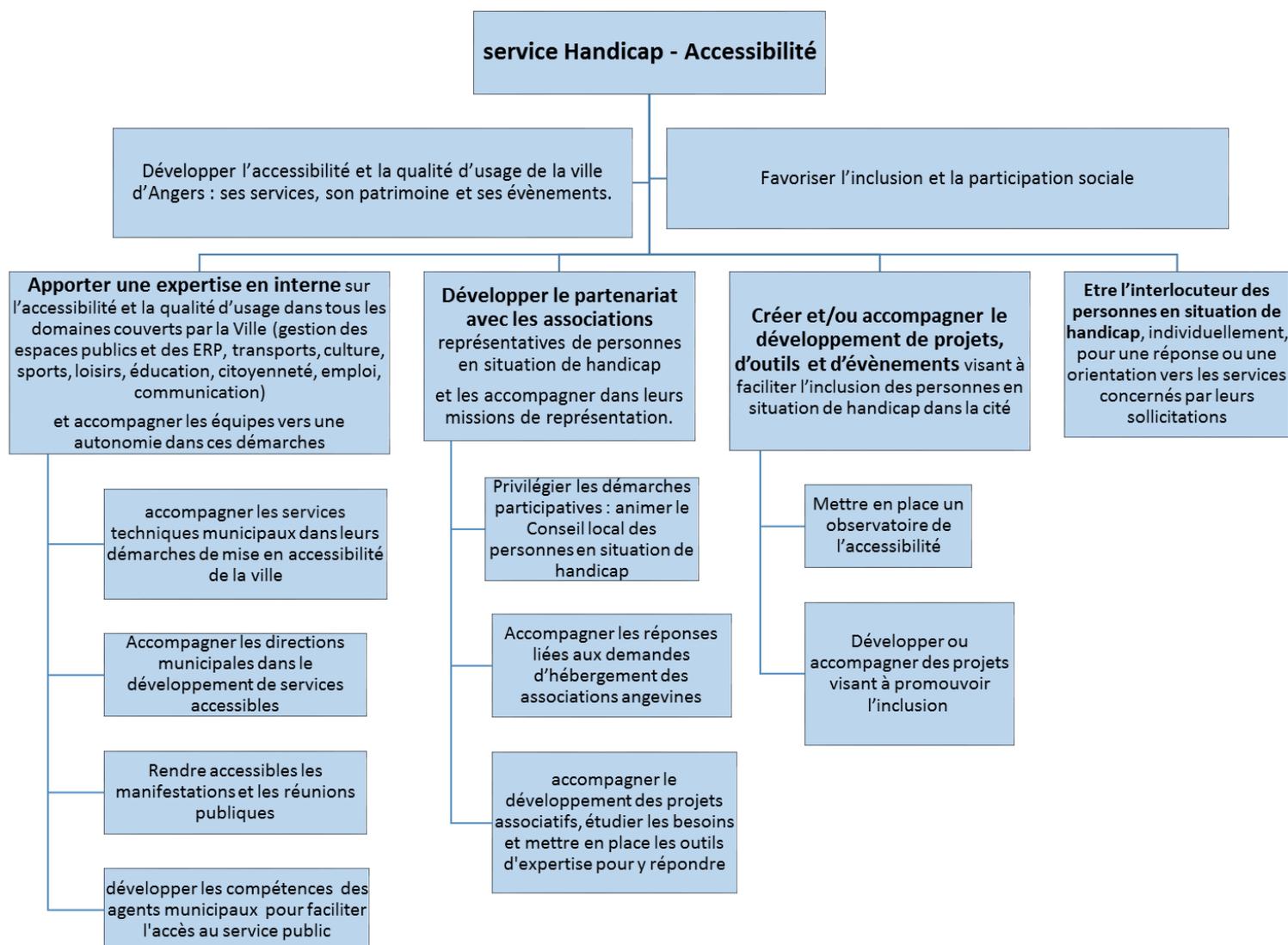
Ses acteurs travaillent en partenariat étroit avec l'ensemble des services municipaux, les associations de personnes handicapées et les opérateurs locaux du champ du handicap, pour rendre la ville plus inclusive (développer l'accessibilité technique et favoriser l'inclusion citoyenne) et favoriser ainsi la citoyenneté et la participation sociale des usagers quelles que soient leurs différences (motrice, sensorielle, intellectuelle, psychique, cognitive, culturelle, d'âge...).

Finalités :

Le service Handicap Accessibilité œuvre pour :

- Favoriser l'inclusion et la participation sociale des personnes en situation de handicap
- Développer l'accessibilité et la qualité d'usage de la ville d'Angers : ses services, son patrimoine et ses événements.

Pour les atteindre, il décline 4 objectifs opérationnels qui permettent l'orientation de ses actions :



I- Apporter une expertise en interne sur l'accessibilité et la qualité d'usage dans tous les domaines d'intervention de la Ville (gestion des espaces publics et des ERP, transports, culture, sports, loisirs, éducation, citoyenneté, emploi, communication) et accompagner les équipes vers une autonomie dans ces démarches

Chantier I-1 : accompagner les services techniques municipaux dans leurs démarches de mise en accessibilité de la ville

- concevoir des référentiels d'accessibilité d'aménagement des espaces publics, enrichissement de cahiers des charges, création d'outils
- s'assurer de la prise en compte des normes d'accessibilité et de la notion de haut confort d'usage dans les projets d'aménagement (ERP, espace public, voirie, transports,...)
- développer des outils de programmation et de suivi favorables au développement de l'accessibilité (Ad'AP, PAVE)
- assurer une veille réglementaire et la diffusion d'informations aux services

Chantier I-2 : Accompagner les directions municipales dans le développement de services accessibles

- concevoir des référentiels d'accessibilité
- développer les moyens d'assurer un accueil adapté aux publics quels que soient leurs besoins

Chantier I-3 : rendre accessibles les événements municipaux et les réunions publiques

- garantir l'accessibilité des réunions publiques en formant les acteurs municipaux et en étant ressource

Chantier I-4 : sensibiliser le personnel municipal, développer les compétences des agents municipaux pour faciliter l'accès au service public

II- Développer le partenariat avec les associations représentatives de personnes en situation de handicap et les accompagner dans leurs missions de représentation (instances participatives, sollicitation d'expertises, développement d'évènements...)

Chantier II-1 : Privilégier les démarches participatives

- Animation d'instances participatives : Le Conseil Local des personnes en situation de handicap et la Commission Communale pour l'Accessibilité
- assurer le lien entre le Conseil local et la Commission Communale pour l'Accessibilité
- animer des groupes de travail à la demande du Conseil local ou de la Municipalité

Chantier II-2 : Accompagner les réponses liées aux demandes d'hébergement des associations angevines

- Réaliser un diagnostic des associations « handicap » logées par la Ville
- Analyser les possibilités de rapprochement et de mutualisation pour une réponse plus qualitative

Chantier II-3 : accompagner le développement des projets associatifs, étudier les besoins et mettre en place les outils d'expertise pour y répondre

- Contribuer au fonctionnement de l'association par l'apport de subventions
- Faciliter la mise en œuvre de projets par l'apport de subventions exceptionnelles
- Accompagner le développement de projets par un soutien méthodologique et / ou logistique
- Soutenir l'organisation d'évènements (Aides logistiques, méthodologique et technique)

III- Créer ou accompagner la création d'outils visant à faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la Cité (guide du vivre ensemble, cartographie, répertoire des services, programmation culturelle...)

Chantier III-1 : mettre en place un observatoire de l'accessibilité

Chantier III-2 : Développer ou accompagner des projets visant à promouvoir l'inclusion

Ainsi, le service Handicap Accessibilité accompagne-t-il les services en animant le groupe des référents handicaps, en réalisant des diagnostics et en concevant des référentiels selon les besoins des services et en organisant des formations pour contribuer à accroître les compétences des agents de la collectivité.

- **Animer le groupe des référents handicap**

Des acteurs municipaux issus de différents services (techniques, culture, administration générale,...) se réunissent régulièrement afin de favoriser une démarche transversale et intersectorielle au sujet de l'accessibilité et de la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap. Ces échanges permettent d'inscrire la problématique de l'accessibilité dans les projets municipaux, de communiquer sur les initiatives prises par les services, d'organiser des groupes de travail sur des problématiques communes, de diffuser l'information. Le groupe des référents handicap est également un support pour disposer d'une équipe ressource rassemblant des expertises différentes.

- **Concevoir des référentiels d'accessibilité**

En 2019, expertise sur de nombreux projets d'aménagements (ERP, espaces publics...) parmi lesquels : Réhabilitation du Musée Pincé ; aménagement de la ZAC Thiers-Boisnet, Chantier et projet des lignes B et C du Tramway, Parcours topette, ZAC St Serge, ANPRU Belle-Beille et Monplaisir, aire de jeux fraternité, ...

- **sensibiliser le personnel municipal, développer les compétences des agents municipaux pour faciliter l'accès au service public**

en 2019 :

- ✓ Atelier accompagnement des personnes à besoins spécifiques pour les bénévoles du CCAS,
- ✓ Sensibilisation pour les agents d'accueil « Accueillir une personne en situation de handicap » en lien avec nos partenaires associatifs membres du groupe vivre ensemble du Conseil local des personnes en situation de handicap,

Le rapport d'activité complet du service Handicap Accessibilité est disponible sur demande auprès de la direction Santé Publique.

Développement des Registre Public d'accessibilité dans les établissements municipaux. Le service Handicap Accessibilité pilote le déploiement des registres.

Accueil du Comité de pilotage du Groupe de Travail des Référents Accessibilité des Villes Inclusives

Les 14 et 15 mars 2019 le réseau s'est réuni à Angers pour échanger sur :

- Thème 1 : Données et SIG : à partir des expériences du CEREMA, de Grenoble Alpes Métropole, Lorient Agglomération et Toulouse Métropole, de la Ville d'Angers
- Thème 2 : Accessibilité en phase chantier, à partir des expériences d'Angers et de Nantes Métropole
- Thème 3 : Traversées en zones piétonnes, à circulation apaisée ou sans feux, à partir de l'expérience de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- Thème 4 : Festivals et accessibilité événementielle, à partir de l'expérience d'Angers et de Grenoble

Une quarantaine de participants représentaient les villes d'Angers, Angers Loire Métropole, ALTER, Lorient Agglo ; Ville de Toulouse ; Toulouse Métropole ; Agglomération Pays Basque ; Ville de Paris ; Grenoble Alpes Métropole ; Communauté Urbaine de Dunkerque ; Ville de Metz ; Metz Métropole ; Nantes Métropole ; Villes de Rennes ; Ville de Rouen

ENFANCE

Référent : Direction Education Enfance

1/ L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures municipales

Rapport d'activités pour l'Accueil des enfants en situation de handicap Année 2018. Les statistiques sont réalisées sur les années scolaires et non civiles.

Toute demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap ou présentant une pathologie chronique est traitée de **manière spécifique** par les agents du Point Info Famille en ce qui concerne les établissements d'accueil de jeunes enfants (multi accueil, crèche familiale) par les agents du Point Info Famille et des mairies de quartier pour les accueils de loisirs.

Les Projets Personnalisés d'Accueil (PPA) ont été mis en place en 2012, suite à l'étude « Parcours des enfants en situation de handicap dans les structures municipales » menée en 2010/2011. Ils sont destinés à favoriser l'accueil des enfants qui présentent des besoins particuliers.

Ces rencontres associent l'enfant, ses parents, les professionnels de la structure d'accueil et les professionnels médicosociaux qui accompagnent l'enfant. Elles ont pour but d'améliorer la connaissance des besoins et compétences de l'enfant, mais aussi de formaliser les moyens et les engagements mutuels. En 2019, 18 PPA ont été élaborés pour des enfants fréquentant les temps péri et extrascolaires.

En 2019, le service handicap accessibilité, le service petite enfance et le service des temps de l'enfant ont organisé une concertation afin d'harmoniser les pratiques dans l'usage des PPA.

SERVICE PETITE ENFANCE

La demande est **priorisée** pour tout enfant en situation de handicap ou présentant une pathologie chronique pour les crèches et un lien est fait avec les structures concernées.

Organisation de l'accueil :

- Lorsque le diagnostic n'est pas posé, le travail de la directrice et de son équipe est d'une part de repérer les capacités par une observation de l'enfant rigoureuse et partagée, d'accompagner les parents, de respecter leur cheminement tout en veillant aux besoins de l'enfant et de les orienter vers les professionnels et les structures adaptées pour établir un diagnostic.
- Quand le diagnostic est connu ou en cours de reconnaissance, même si un projet personnalisé d'accueil n'est pas réalisé, la visite médicale avec le médecin de la crèche et les échanges entre la directrice et les parents permettent de mieux connaître les besoins de l'enfant et d'adapter son accueil. La période d'adaptation permet de vérifier les propositions et d'apporter les modifications nécessaires.
- Le temps d'accueil peut aussi être réduit car la collectivité peut ne pas correspondre aux besoins de l'enfant mais aussi au regard de la capacité d'accueil et des autres enfants accueillis car l'équipe n'est pas renforcée.
- L'établissement d'un PPA permet de préciser les conditions d'accueil en rapport avec la situation de l'enfant, son âge et les possibilités de l'équipe d'accueil.
- Une orientation en crèche familiale est parfois proposée aux enfants qui s'adaptent difficilement à la collectivité : taille du groupe, le bruit, la frustration, le début des règles de collectivité.

SERVICE DES TEMPS DE L'ENFANT

Organisation de l'accueil des temps d'activités périscolaires : restauration, activités d'après-midi et garderie du soir. Lorsque le diagnostic est établi, l'accueil des enfants lors des TAP est facilité pour permettre la continuité avec la scolarisation de l'enfant. Lorsqu'il y a une reconnaissance du handicap par la MDA et une notification indiquant la nécessité d'un accompagnement spécifique, l'équipe d'accueil est renforcée. La difficulté réside dans le recrutement des AVS et la continuité de la prise en charge.

En 2019-2020, 4055 heures d'AVS ont été prises en charge par la Ville.

Organisation de l'accueil extra-scolaire :

Lorsqu'elle est possible, la prise en charge de l'enfant est encadrée par un PPA. Les accueils sont possibles lorsqu'ils ne nécessitent pas de renforts des équipes et lorsque les compétences des équipes d'animateurs généralistes suffisent pour accompagner l'enfant en toute sécurité physique et affective.

En 2019, une attention particulière a été portée au développement des compétences des équipes dans l'observation d'enfants présentant des troubles du comportement ou de la relation afin d'identifier et mettre en œuvre les moyens et méthodes appropriés à leur accueil (outil, formation...).

Formations :

- Temps de l'enfant : poursuite de la sensibilisation au handicap mental, accompagnement des enfants lors des temps d'animation. Au-delà d'une sensibilisation au handicap mental, cette formation vise aussi à outiller les équipes pour l'accueil de tous les enfants, y compris ceux sans handicap mais dont le comportement ne semble pas adapté aux règles de la structure.

2/ Groupe pluridisciplinaire pour l'accueil d'enfants présentant un comportement inadapté à l'activité collective péri et extra-scolaire

Une démarche partenariale et pluridisciplinaire a été mise en œuvre pour faciliter l'apport de réponses aux équipes d'animation. Les objectifs du groupe pluridisciplinaire peuvent se caractériser par : Outiller des équipes (formation, conseils, mobilisation des ressources existantes : CAF, PRE...; et susciter la créativité des équipes), Réfléchir à un accompagnement des familles, Créer un lien entre professionnels.

Les partenaires sont :

l'Education Nationale, la CAF (service de l'action sociale), le Conseil Départemental (Aide sociale à l'enfance et PPSF), le service de pédopsychiatrie du CESAME, l'ADAPEI – (service ESCA'L), la Mutualité française Anjou Mayenne, Handicap Anjou (Jardin d'Enfants Adapté), la Maison Départementale de l'Autonomie, la direction départementale de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, l'ARS, les directions municipales Education Enfance (dont le Programme de Réussite Educative) et Santé Publique.

L'année 2019 a permis la poursuite de l'élaboration d'un guide ressource à destination des professionnels. L'outil vise à permettre aux équipes d'identifier les structures ressources pouvant leur apporter des conseils et orientations pour faciliter la prise en charge de l'enfant ou l'accompagnement des familles.

CULTURE

Référent : direction Culture, Patrimoines et Créations

Service Angers Patrimoines

Le service a développé des outils de médiation : maquettes, visites adaptées, vidéo en LSF sur plusieurs monuments de la ville, photographies en 360° de sites fermés ou difficilement accessibles. Il est installé depuis février 2020 au sein d'un nouvel équipement culturel, le RU, avec l'artothèque et les Archives Patrimoniales. Les locaux sont accessibles.

Deux applications sur le patrimoine caché <http://www.angers.fr/vivre-a-angers/culture/patrimoine/angers-patrimoines/ressources/angers-patrimoine-cache/index.html> et le palais épiscopal <http://www.angers.fr/vivre-a-angers/culture/patrimoine/angers-patrimoines/ressources/angers-palais-episcopal/index.html> sont téléchargeables sur Google Play et l'App Store.

Lors de ses actions de médiation, le service favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap dans des groupes ouverts à tous.

Enfin, tous les ans, une collaboration est organisée avec la Santé Publique pour la mise en place de notre programmation, notamment pour les Journées européennes du patrimoine.

I – Ateliers sur réservation en partenariat avec APF France Handicap

| DATE | ATELIER - VISITE | PUBLIC | HANDICAP | NOMBRE |
|-----------------|---|-----------------------------|---|-------------|
| 14 mars 2019 | Découverte des maisons en pan de bois et montage d'une maquette de maison | Association France Handicap |  | 5 personnes |
| 16 mai 2019 | Visite de la cathédrale et de son trésor | Association France Handicap |  | 7 personnes |
| 10 octobre 2019 | Le projet Cœur de Maine et le nouveau pont des Arts-et- Métiers | Association France Handicap |  | 7 personnes |

II – Partenariat avec les Hivernales

| DATE | ATELIER - VISITE | PUBLIC | HANDICAP | NOMBRE |
|-----------------|---|-------------|--|--------------|
| 15 février 2019 | Découverte du Grand Théâtre avant le spectacle « Le banquet » | Tout public |  | 16 personnes |

III – Visites du programme « Offres culturelles angevines accessibles aux personnes en situation de handicap visuel »

| DATE | ATELIER - VISITE | PUBLIC | HANDICAP | NOMBRE |
|-----------------|---|-------------|--|--------|
| 15 février 2019 | Découverte du Grand Théâtre grâce à la maquette tactile du monument | Tout public |  | 0 |

| | | | | |
|--------------|--|-------------|--|--------------|
| 12 juin 2019 | Visite sensorielle du palais épiscopal | Tout public |  | 10 personnes |
|--------------|--|-------------|--|--------------|

IV – Journées européennes du patrimoine

| DATE | ATELIER | PUBLIC | HANDICAP | NOMBRE |
|-------------------|--|------------------------------|--|---|
| 20 septembre 2019 | Visite sur le thème du <i>street art</i> | Individuels |  | 15 personnes |
| 21 septembre 2019 | Parcours audio-décrit sur les arts et divertissements en petit train | Individuels sur inscriptions |  | Animations annulées le samedi pour cause de manifestation |

IV – Communication

Plaquette de présentation des « Offres culturelles angevines accessibles aux personnes en situation de handicap visuel » et présentation de la programmation au public avec les structures culturelles partenaires au Quai en septembre 2019. Une vingtaine de personnes déficientes visuelles ou du monde associatif sont généralement présentes.

Édition d'une plaquette pour les Journées du patrimoine avec les visites et les sites accessibles aux différents handicaps.

V – Signalétique

Le travail sur la signalétique à l'image des panneaux installés dans le cadre du réaménagement de la promenade du Bout-du-Monde en juin 2016 se poursuit sur les autres secteurs de la ville (Doutre et centre-ville) en partenariat avec Destination Angers, la Santé Publique, l'Information Communication. Des commentaires en braille seront installés sur les différents lutrins au cours de l'année 2020. Le mobilier et les emplacements ont été réfléchis avec la voirie pour une prise en compte maximale de l'accessibilité PMR.

VII – Travail préparatoire à l'installation au RU – Le Repaire Urbain

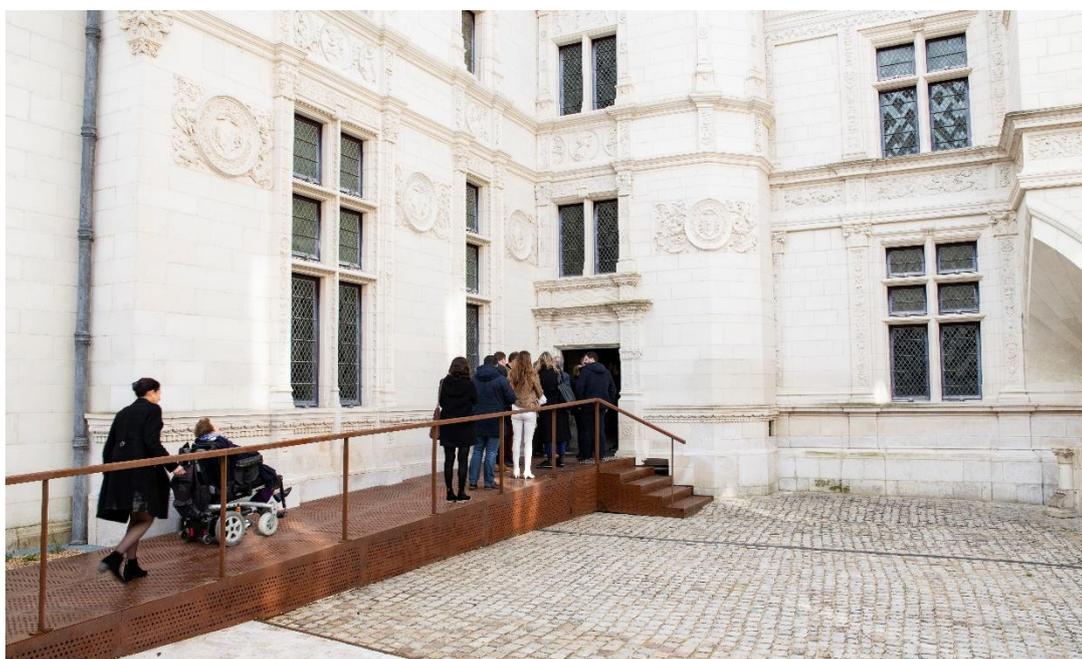
En 2019 la préparation de la nouvelle installation du service Angers Patrimoines, de l'Artothèque et des Archives patrimoniales a fait l'objet d'une attention particulière pour l'accessibilité du lieu à tous les publics : cheminements extérieur et intérieur accessibles, ascenseur, maquettes tactiles, banques d'accueil accessibles et équipées de dispositif pour les personnes en situation de handicap auditif, ... Toutes ces actions se poursuivent sur l'année 2020 avec une volonté de développer les médiations à tous les publics.

Les Musées d'Angers

Accueils adaptés à destination de tous les handicaps

Au total, tout handicap confondu, plus de 37 visites de groupes (libres ou avec médiateur) ont été réalisées dans les musées d'art et au muséum au cours de l'année 2019. Ces groupes représentent 308 personnes dont 162 ont participé à une médiation spécifique et adaptée.

FOCUS : la réouverture du musée Pincé (ouverture février 2020 – préparation des dispositifs en 2019)



Dispositif numérique et compensatoire sur l'architecture et les collections à l'étage

Une application vidéo permet de découvrir en haute définition la façade du musée Pincé, de vivre une visite virtuelle des espaces intérieurs et de découvrir les collections permanentes à l'étage. Cette application est disponible dans le vestibule du rez-de-chaussée.

Une tablette complémentaire est également disponible à l'accueil du musée pour les PMR afin de permettre de déambuler au rez-de-chaussée avec l'application.

Objectifs : Présenter de façon détaillée l'architecture et les collections à l'étage. C'est notamment un outil de compensation afin de présenter les espaces non accessibles aux personnes à mobilité réduite

Public : Ce dispositif sera utilisé en autonomie par les visiteurs libres. Il sera accessible à tous notamment aux personnes à mobilité réduite et déficients visuels.

Il s'adresse également aux sourds et malentendants : la tablette disponible à l'accueil est également enrichie de vidéos LSF et sous-titrées.

Prestataire retenu (hors LSF) 360 images

Montant: 19 692€ (matériel compris mais hors LSF)

Les chefs d'œuvre en LSF

Réalisation de vidéos des chefs d'œuvre en langue des signes et sous-titrés, avec un comédien sourd. 10 vidéos réalisées pour l'ouverture – 10 vidéos réalisées pour fin 2020

Objectifs : Permettre la visite en autonomie des visiteurs sourds, avec un accès commenté en LSF (support : la tablette prêtée à l'accueil).

Public : Pour le public sourd (LSF) et malentendant (sous-titre).

Montant : 11 604€



Lutrin tactile sur l'architecture dans la cour

Une station tactile est installée à l'entrée du jardin, permettant une première appréhension du bâtiment pour le public malvoyant et non voyant. Ce lutrin présente à la fois un plan d'orientation, un pan de la façade musée Pincé ainsi qu'un médaillon tactile, en corian, du portrait de Jean de Pincé.

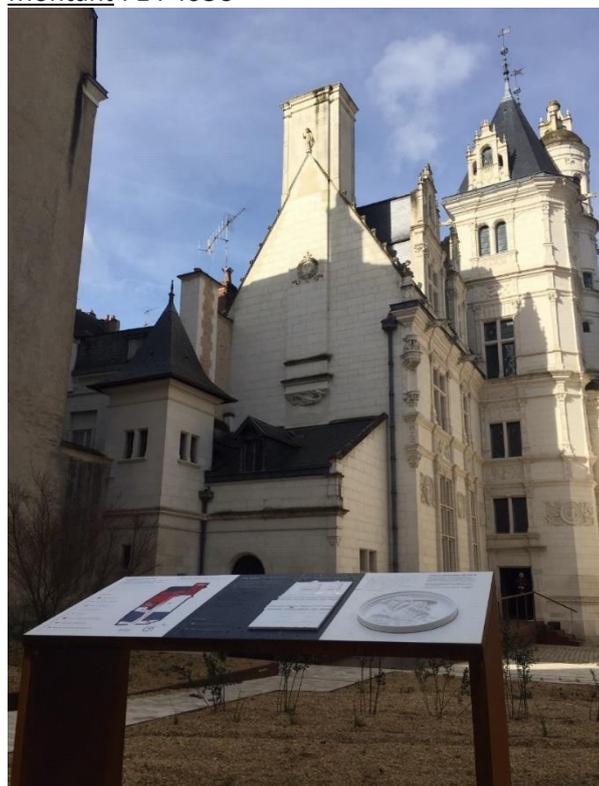
Les textes sont courts, en gros caractères et en braille.

Objectifs : se repérer et comprendre l'architecture du musée Pincé.

Public : Ce dispositif sera utilisé en autonomie par les visiteurs libres. Il sera accessible à tous et destiné en particulier notamment aux personnes non-voyantes. Il a été pensé pour être accessible également aux visiteurs en fauteuil.

Prestataire retenu : Tactile Studio

Montant : 14 408€



Pôle Evènementiel

Les Accroche-Cœurs :

Depuis 2010 une démarche de renforcement de l'accessibilité du festival a été amorcée et s'est développée avec une personne dédiée à cette mission.

L'objectif premier est de répondre à l'un des fondamentaux du festival : ouvrir le festival au plus grand nombre en touchant tous les publics.

Le dispositif accessibilité du festival c'est :

- Des sites avec emplacements réservés et un accueil spécifique, du personnel est employé et formé uniquement sur ces missions.
- Une représentation d'un spectacle dans un EPHAD afin de favoriser l'accès aux personnes âgées au festival.
- Un contact pour répondre aux besoins de chacun (mail + téléphone)
- Pour les personnes malentendantes et pour les personnes sourdes, la mise en place :
 - De boucles magnétiques sur des sites de jeu et dans les kiosques d'information.
 - De 8 caissons vibrants et lumineux
 - De gilets vibrants
 - D'un accueil en Langue des signes au Kiosque d'information place de la Poissonnerie
- Communiquer et diffuser l'offre :
 - Via Internet : une page accessibilité rassemblant toutes les informations disponibles sur l'accessibilité du festival
 - Une brochure accessibilité expliquant la démarche entreprise, présentant les spectacles bénéficiant : d'un accueil spécifique, et les plans d'accès aux sites
 - Un tableau récapitulatif des spectacles selon les dominantes (sonore ou visuelle) pour une lecture simplifiée du programme
 - Elaboration de plans d'accès à ces différents lieux.
 - Mise en ligne d'un programme simplifié en gros caractères pour les personnes déficientes visuelles.
 - Enregistrement audio du programme pour les personnes malvoyantes mise en ligne sur le site internet
 - Sous titrage des teasers du festival
 - Création d'un guide de présentation du festival dans un français simple pour les personnes avec un handicap psychique ou mental à télécharger sur le site internet

En 2019, **140** personnes ont profité du dispositif.

Festival Tempo Rives

Elargir l'accessibilité du festival au plus grand nombre.

Le dispositif a consisté en :

- ✓ La mise à disposition de gilets vibrants et boucles magnétiques pour les personnes malentendantes et les personnes sourdes
- ✓ L'organisation d'un accueil physique pour répondre aux questions d'accessibilité et pratiquant la langue des signes
- ✓ La proposition d'un contact pour répondre aux besoins de chacun (mail + téléphone)
- ✓ La communication et la diffusion de l'offre :
 - Via Internet : une page accessibilité rassemblant toutes les informations disponibles sur l'accessibilité du festival
 - Elaboration de plans d'accès à ces différents lieux.
 - Mise en ligne d'un programme simplifié en gros caractères pour les personnes déficientes visuelles.
 - Création d'un guide de présentation du festival dans un français simple pour les personnes avec un handicap psychique ou mental à télécharger sur le site internet

Bilan de fréquentation 2019 :

- **Environ 300 personnes se sont intéressés aux dispositifs**
- **2 structures se sont manifestées pour obtenir des informations notamment sur les accès.**
- **10 gilets vibrants ont été mise à disposition pour la durée d'un concert.**
- **6 personnes malentendantes, 1 personne sourde, 4 personnes utilisant un fauteuil roulant – pas de prêt de boucles magnétiques**

Pôle Développement culturel, publics et territoires

Offre culturelle angevine accessible aux personnes déficientes visuelles

La Ville contribue à l'élaboration, la valorisation et la diffusion du programme en braille et gros caractères de l'offre culturelle adaptée aux personnes non et malvoyantes des structures culturelles du territoire angevin.

Depuis 2011, les structures angevines se sont regroupées afin de réfléchir et de mutualiser leurs compétences concernant l'accessibilité de leur offre artistique et culturelle.

Le document en braille et en gros caractères présente les différentes structures culturelles partenaires et les actions adaptées. Il est disponible dans les structures culturelles partenaires, les associations et les services accompagnant la déficience visuelle, ainsi qu'à l'Office de tourisme, ou sur demande à accessibilite@lequai-angers.eu - 02 41 22 20 25

Les partenaires culturels sont :

Angers Nantes Opéra, Le Chabada, CNDC (Centre national de danse contemporaine), Le Quai CDN (Centre dramatique national), EPCC Anjou Théâtre, Association Cinéma Parlant, Cinémas les 400 coups, Festival Premiers Plans, CMN-Château d'Angers, Collégiale Saint-Martin, Ville d'Angers : services Angers Patrimoine, Bibliothèques et Musées d'Angers.

Soutiens aux partenaires pour le développement d'une offre culturelle accessible

- Accompagnement du Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes (GIAA) par une subvention de fonctionnement de 750 €. Cette subvention contribue au financement de l'activité de la bibliothèque sonore qui propose, en complément de l'offre des Bibliothèques d'Angers, des romans demandés par les adhérents mais aussi le magazine municipal et communautaire « Vivre à Angers », le programme de l'offre culturelle, le magazine Lire... Le GIAA réalise les enregistrements et le prêt auprès de sa cinquantaine d'abonnées, avec en moyenne 800 prêts par an.
- Accompagnement du Festival de cinéma Premiers plans par une subvention et des aides en nature pour l'ensemble de la manifestation qui « rend son offre plus accessible à tous, particulièrement aux personnes handicapées et aux personnes âgées, en proposant :
 - un accueil privilégié, une meilleure information sur les modalités d'accès,
 - une offre de séances mises en place avec des moyens de compensation (audiodescription, sous titrage adapté)
 - des tarifs adaptés aux besoins des personnes et à l'accessibilité actuelle du Festival.L'équipe du Festival est aussi disponible pour construire des parcours sur-mesure pour des groupes. » (site Internet du Festival).
- De plus, le service Handicap Accessibilité met à disposition du festival 4 boucles à induction magnétiques de guichet et intervient dans la sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Accompagnement Fondation Visio par la mise à disposition des anciens Studio Bodinier pour un cocktail le 8 janvier 2019 à la suite de la projection événementielle au cinéma Les 400 coups du film « L'œil du tigre » d'un jeune réalisateur prometteur dont la Fondation VISIO a co-financé l'audiodescription en partenariat avec le CNC.

Conservatoire à Rayonnement Régional

Inclusion d'une dizaine d'élèves dans des situations de handicap diverses (moteur, audition, autisme...) en inclusion dans des parcours traditionnels suite à une formation spécifique faite auprès de tous les enseignants du conservatoire en juin dernier.

De nombreux travaux d'accessibilité réalisés (portes, escaliers...) et d'autres en cours (ascenseur) sur le site du conservatoire.

La mise en place d'ateliers « éveil adapté » spécifiquement pour des élèves en situation de handicap en lien avec plusieurs IME et Sessad d'Angers et de l'agglomération.

Sous la conduite d'une enseignante formée pour cela (Liza Fontanille) des séances d'essais sont proposées cette année scolaire pour envisager des ateliers à l'année pour la rentrée scolaire prochaine.

Bibliothèques municipales

Services et actions proposés Année 2019

Les bibliothèques municipales d'Angers forment un réseau de huit bibliothèques de quartier et une bibliothèque centrale, la médiathèque Toussaint. Elles proposent tout au long de l'année des accueils et une programmation culturelle gratuite et destinée à tous les publics : rencontres avec des écrivains, conférences, concerts, lectures de textes, heures du conte....

Programmation consultable sur le site de la Bibliothèque bm.angers.fr

Environ 80 actions ont été menées sur 2019 touchant plus particulièrement 187 personnes en situation de handicaps.

- **Accueils d'enfants et adolescents handicapés (IMPRO, IME...)** : environ 50 accueils personnalisés pour des petits groupes accueillis pour des conseils autour des documents, heures du conte, expositions, jeux...
- **Accueil Heure du conte en langue des signes** à la bibliothèque de la Roseraie en écho à la thématique d'Angers Nantes Opéra(Pinocchio). 30 enfants. Les heures du conte en langue régulières dans les années précédentes (une tous les mois dans le réseau des bibliothèques de septembre à juin) sont susceptibles de reprendre.
- **Dans le cadre des semaine d'information sur la santé mentale :**

Une exposition réalisée par les membres de l'atelier d'expression artistique « **l'Arentèle** » du **Cesame** à la bibliothèque de la Roseraie en mars 2019

Une exposition « Bug artistique » par 20 autres usagers du Cesame à la Médiathèque Toussaint mars 2019, 3 groupes d'un accueil de jour ont réalisé une exposition : « Bug artistique » et valorisé leurs productions : Photographies, peintures et textes. Un vernissage avec une présentation des textes (en slam) a été un temps très fort. Présence de 60 personnes (CHP, familles, amis et résidents). (Déjà évoqué en 2018)

- **16 rendez-vous « « Heure d'œuvre »** : des lectures à voix haute proposées de septembre à juin. Pendant une heure, Philippe Mathé, comédien de la compagnie Bibliothéâtre, lit les premières pages d'un roman classique ou contemporain de la littérature française ou étrangère. Ces rendez-vous permettent l'accès à des personnes régulières en déficience visuelle à la médiathèque Toussaint, ainsi qu'à des personnes à mobilité réduite à St Nicolas.
- **-Des animations auprès de personnes âgées en EHPAD** (50 personnes) : lectures, conseils.
- **Un service de portage à domicile** est proposé pour les personnes habitant Angers et ne pouvant se déplacer. C'est un service gratuit : seule l'inscription à la bibliothèque, permettant d'emprunter les documents, est payante.

Contact : Valéria Bouloton (Tél. : 02 41 24 25 50). Coordination de 70 bénévoles.

120 bénéficiaires de ce service qui propose :

- des prêts de livres, livres en grands caractères, livres audio, DVD, revues, CD musicaux,...apportés au domicile par Valeria Bouloton ou un bénévole, sur rdv environ une fois par mois
- Des lecteurs audio « DAISY » : 10 appareils VICTOR empruntables pour découvrir la lecture audio. En 2019, 15 personnes ont bénéficié du prêt de ce matériel.
- Des liseuses : environ une dizaine de prêts sur l'année.
- Des visites personnalisées et des échanges permettant de rompre une solitude souvent présente.

COLLECTIONS :

Les bibliothèques proposent aussi des collections adaptées aux personnes déficientes visuelles et un abonnement intitulé « Lire autrement », un accompagnement adapté tout comme le service de portage à domicile.

- **L'ABONNEMENT LIRE AUTREMENT** vous permet d'emprunter 12 documents (par exemple 12 livres audio) pendant 6 semaines.

19 abonnements Lire autrement à la bibliothèque St Nicolas.

- **LES LIVRES EN GRANDS CARACTERES** : environ **9100** sur tout le réseau des bibliothèques dont 2000 à la Médiathèque Toussaint. Il s'agit surtout de romans à 85 %. **8526 prêts** en 2017 avec un taux de rotation de 4,23 et un fonds actif à 98% à la Médiathèque Toussaint.
- **3500 LIVRES AUDIO** au format CD ou CD MP3, dont **2300** présentés à médiathèque Toussaint. Tous les genres sont représentés : romans, romans policiers, romans du terroir, etc., et tous les domaines (histoire, philosophie, sciences, etc.).

-Environ **10500 prêts** sur l'année soit un taux de rotation de 3.4 %

Des fonds qui répondent particulièrement bien à la demande.

Un bibliothécaire peut se rendre disponible pour un accueil personnalisé et conseiller dans le choix de vos documents. Quelques livres en braille ainsi que la brochure qui récapitule la programmation sur la ville mais ces documents sont très peu consultés.

ADMINISTRATION GENERALE

Référent : direction de l'Information et de la Relation aux Usagers (DIRU)

L'ensemble des services de la DIRU développe l'accessibilité de ses services.

- Le service dispositifs électoraux - recensement :
 - Le service répond aux obligations légales d'accessibilité des bureaux de vote. Pour les jours de scrutin, il est proposé aux électeurs rencontrant des difficultés à se déplacer un service de transport gratuit de leur domicile vers leur lieu de vote. Lors des élections européennes du 26 mai 2019, 17 personnes à mobilité réduite ont bénéficié de ce dispositif.
 - Dans le cadre du recensement de la population, les documents mis à disposition des personnes recensées sont traduits en braille. Un accompagnement des personnes au recensement par internet est également proposé. Le cas échéant, le service prend contact avec le tuteur, une personne référente ou une association pour accompagner l'habitant dans sa démarche.
 - Le service a pour mission de développer les actions citoyennes avec pour objectif de présenter l'institution et les modalités d'organisation de la vie démocratique représentative (droit de vote, déroulé des élections, fonctionnement du conseil municipal...). Plusieurs groupes de personnes en situation de handicap ont été accueillis à l'hôtel de ville ou sur site pour des présentations et/ ou mise en situation. Les actions sont travaillées avec les associations ou institutions pour répondre au mieux à leurs attentes. En 2019, une mise en situation d'un bureau de vote a été organisée en partenariat avec l'ADAPEI afin d'expliquer le processus du vote et de faire une simulation en réel en vue des élections municipales 2020.

- Le service de l'accueil
 - L'accueil physique
 - Accueil prioritaire des personnes titulaires d'une carte
 - Banque d'accueil et guichets adaptés, dans le cadre du réaménagement du hall (ouverture 28/10/2019), grâce aux groupes d'usagers interrogés. Pas de stigmatisation des personnes à mobilité réduite par des guichets dédiés. L'angle a été plutôt de permettre d'adapter les guichets à chaque usager, quel qu'il soit.
 - Pour l'ensemble des guichets et à la banque d'accueil : boucle magnétique peut être mise à disposition
 - Le centre d'appels
 - Obligation réglementaire d'adapter le centre d'appels, avant octobre 2020, pour permettre aux personnes sourdes de contacter la mairie, au moyen d'un prestataire servant d'intermédiaire. Marché en cours pour désigner le prestataire. Dossier suivi par la santé publique.

- Le service ressources : les interventions hors les murs :

Une des actions hors les murs est d'assurer des démarches administratives sur le lieu de résidence des personnes qui ne peuvent pas se déplacer du fait de leur situation physique : c'est à dire domicile privé comme une résidence sanitaire et sociale (EPHAD, CHU ou cliniques, CESAM...) Les démarches concernées sont principalement les titres d'identité, les légalisations de signature, les certificats divers. Un agent du service ressources va prendre RV avec la personne elle-même ou un aidant (famille, UDAF, soignant...) Pour faciliter l'échange et la délivrance de la prestation, il est demandé à cette personne d'être présente lors du RV.

- Intégration régulière des agents de la DIRU au dispositif de formation animée par la Direction santé publique et co-construite à l'origine avec le service ressources des agents de la DIRU au handicap : formations régulières distillées par la direction de la santé publique

Maison de l'Environnement et du Développement Durable

Référent : direction Environnement – Déchets – Propreté

Accès au jardin biologique

Le jardin biologique est un lieu public utilisé comme support de sensibilisation au jardinage bio.

Equipé de bacs surélevés et de tables de jardinage, ces espaces sont utilisés par des personnes âgées en fauteuil ou par des personnes handicapées.

Initialement, Une différence de niveau de **64cm** entre les parties basses et hautes du jardin ne permettait pas un accès unique à tous les visiteurs. 5 marches étaient nécessaires pour franchir ce palier. Un accès secondaire était utilisé pour les personnes handicapées.

Un cheminement par rampe d'accès a été créé pour permettre l'accès au jardin biologique par toute personne en situation de handicap



Désormais l'accès au jardin est possible via un portail de 3 m de large, puis le sol est stabilisé sur environ 21 m avant d'arriver à un dallage de 9 m de long qui aboutit au pied de la rampe (en bois, 12 m environ). A la sortie de la rampe, le cheminement est de nouveau sur sol stabilisé (arène granitique).

Jardins aménagés du jardin biologique : projet avec APF France Handicap

L'Association des Paralysés de France vient une fois par semaine pour jardiner dans des bacs surélevés, installés au cœur du jardin biologique.

Ces bacs permettent le positionnement de fauteuils roulants sous les bacs et le travail de la terre à hauteur de bras. Une convention définit les modalités de cette animation entre L'Association des Paralysés de France et la Maison de l'Environnement et du Développement Durable.



REUNIONS PUBLIQUES

Une boucle à induction magnétique est proposée sur toutes les réunions publiques. La direction Santé Publique a financé le matériel mobile de casques et boucles individuelles favorisant l'accès à l'information pour les personnes malentendantes lors de manifestation publique. Ce matériel est situé au Service de Ressources Associatives et est disponibles pour l'ensemble des organisateurs de réunions ou manifestations publiques.

La Direction Santé Publique peut également faciliter la mise à disposition du matériel nécessaire à une transcription simultanée sur écran des paroles prononcées par les orateurs et a renouvelé un marché avec la SCOP Le Messager pour la réalisation de prestations de transcription à distance.

Une interprétation en Langue des Signes Française vient compléter le dispositif lorsqu'une réunion le nécessite ou lors d'une demande spécifique.

Ainsi, le service Handicap - Accessibilité accompagne-t-il les services municipaux pour la mise en place de dispositifs d'accessibilité spécifique.

En 2019, ce fut le cas par exemple pour :

- ✓ Les Vœux du Maire aux angevins (Transcription simultanée, boucle magnétique, interprétation LSF et mise à disposition d'un fauteuil roulant).
- ✓ La rentrée des solidarités du CCAS.
- ✓ Les réunions de présentations des projets d'Opération de Renouvellement Urbain et Tramway
- ✓ Le Forum pour l'emploi.
- ✓ Le Festival des Accroche-Cœurs : information des accueillants et renfort de l'accessibilité des accueils (boucles magnétique de guichet sur les kiosques d'orientation et d'information, diffusion de programmes adaptés (gros caractères, plans de déplacements accessibles...)).

Accessibilité des EVENEMENTS

- ✓ **Journées du Patrimoine** : voir « Culture »
- ✓ **Accroche-Cœurs** : voir « Culture »,
- ✓ **Tempo Rives** : voir « Culture »,
- ✓ **Rentrée des solidarités (CCAS)** : boucles magnétiques, transcription simultanée des conférences, accueil adapté, facilitation de l'approche des transports adaptés.
- ✓ **Forum pour l'emploi**, organisé par la Mission développement de l'emploi local d'Angers Loire Développement (ALDEV) et réunissant plus de 10000 visiteurs, le forum de l'emploi s'est déroulé au parc des expositions. Chaque accueil a été équipé de boucles magnétiques de guichet, certaines ont été mises à disposition de visiteurs pour le déplacement sur les stands. Les conférences et temps d'échanges collectifs ont été équipés de systèmes de boucles magnétiques également. Un fauteuil roulant était disponible pour des personnes présentant des difficultés à la mobilité. Un repérage des secteurs par couleur, des plans et documents en gros caractères ont été réalisés pour la manifestation. Des interprètes en Langue des Signes étaient présentes pour l'accompagnement des personnes sourdes,
- ✓ **Semaine d'Information en Santé Mentale** (installation boucle magnétique)
- ✓ **Soleils d'hiver** : communication adaptée avec insertion de pictogrammes dans les brochures ; les personnes à mobilité réduite, les personnes malvoyantes et les personnes sourdes ou malentendantes avaient donc une information sur l'accessibilité des sites d'une part, sur le caractère à dominante sonore et/ou visuelle des spectacles et animations d'autre part.

Le kiosque Soleils d'Hiver, place du Ralliement, a été équipé de boucles magnétiques pour les malentendants et de programmes en gros caractères pour les malvoyants.

SOUTIEN à la Vie ASSOCIATIVE

Le service Handicap Accessibilité apporte un soutien aux associations pour accompagner et faciliter le développement de leur projet. Ce soutien peut prendre des formes diverses : soutien financier (subvention de fonctionnement, subvention exceptionnelle pour un projet spécifique), soutien méthodologique, soutien logistique pour l'organisation d'une manifestation...

La Direction du Développement des Associations et des Quartiers est également référente pour nos partenaires associatifs.

- **Contribuer au fonctionnement de l'association par l'apport de subventions de fonctionnement ou de subvention exceptionnelles**

Subventions par la direction Santé Publique aux associations du domaine « Handicap » : 49 100€

Le soutien à l'organisation de colloque : 5000€

- **Soutenir l'organisation d'évènements, aides logistiques, méthodologiques et techniques :**
 - Le Congrès National du chien Guide d'Aveugle par la fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles les 15, 16 et 17 mai
 - Espoir au fil de l'eau avec Enairgie et Vaincre la Mucoviscidose le 26 mai
 - Nuit du Handicap le 15 Juin
 - Virades de l'espoir par Vaincre la Mucoviscidose, le 29 septembre au Lac de Maine
 - Le 8ème colloque national Santé Orale et Soins Spécifiques les 10 et 11 octobre par Acsodent Pays de la Loire
 - La Soupe des chefs le 16 novembre par Cap Handi Forum
 - Le colloque "la Famille à l'épreuve du handicap" le 19 novembre par APF France Handicap
 - Téléthon les 6 et 7 décembre
- **Mise à disposition de salles à la Cité de la Vie Associative (Direction Développement des Associations et des Quartiers) :**
 - ✓ 714 réservations (valorisation : 37 026€)
- **La Valorisation des soutiens logistiques (prêts de matériel, montages...) représente :**
19 8779,40 €

Le Conseil local des Personnes en situation de handicap

En 2019, le Conseil local a été présidé par Claudette Daguin, Conseillère déléguée au Handicap. Le Conseil local des personnes en situation de handicap est un espace de dialogue et d'échange entre les associations de personnes en situation de handicap, les élus et les services municipaux.

Force de proposition, le Conseil aborde différentes questions à la demande des associations (experts d'usage), ou à la demande des élus.

Les participants conduisent également des projets pour aller chaque année à la rencontre de tous les Angevins et forment des groupes de travail thématiques.

En 2019 :

24 associations représentant tous les handicaps sont membres du Conseil. Deux réunions plénières se sont déroulées. 10 réunions de 7 groupes de travail thématiques.

Les réunions plénières ont permis d'aborder des sujets variés comme :

Les dispositifs de participation citoyenne (budget participatif, comptoir citoyen), la présentation d'outils comme le site dédié à la vie associative et l'ensemble des aides proposées par la Ville, les questions de vie citoyenne et d'accessibilité des événements angevins ; la proposition de contribution à des projets municipaux (journée citoyenne) ; ou la présentation d'actions associatives.

Liens entre le Conseil local et la Commission Communale pour l'Accessibilité

Accessibilité du hall de l'hôtel de ville, confort et sécurité d'usage de Cœur de Maine, pour le parvis de l'Eglise Saint Joseph, l'aménagement de la place Ney, ... Sensibilisation à l'accessibilité de l'espace public pour des détenus de la maison d'Arrêt d'Angers

Groupe Vivre Ensemble avec ou sans handicap :

Sensibilisation des bénévoles du festival Premiers plans à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Animation d'un module de sensibilisation à destination des agents d'accueil municipaux
100 personnes sensibilisées au handicap.

Groupe de travail « Handi' n Angers » : Organisation de la Troisième édition de l'évènement HANDI'N ANGERS pour 2020 sur le thème : « Intelligence artificielle, au service de tous ? » :

Composition du Conseil local : Mme LE GOFF, Adjointe aux Solidarités Actives ; Mme DAGUIN, Conseillère déléguée au Handicap ; Mme HALLIGON, Conseillère déléguée à la Vie des Quartiers ; M. PILET, Adjoint aux Ressources Humaines ; M. SANTINHO, Adjoint à la Vie Etudiante et à la Jeunesse ; Mme LEMOINE MAULNY, Conseillère municipale AAPAI 49 ; ADAPEI 49 ; APMH 49 ; APF France Handicap ; ARIANE ; ASML 49 ; AUTISME 49 ; AVH ; Association Espérance ; FDSS ; FNATH ; GIAA ; GPML 49 ; HANDICAP'ANJOU ; Les Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest ; Les Chiens d'Eveil d'Anjou ; Les Copains d'Elsa ; OXYGEM ; Simon de Cyrène Anjou ; SURDI 49 ; UNAFAM ; Uni'vers 21 ; Vaincre la Mucoviscidose ; Voir Ensemble

Politique d'emploi des Travailleurs Handicapés

Insertion et Maintien en Emploi

Réfèrent : Direction des Ressources Humaines

En qualité d'employeur, la Ville anime une politique volontariste « Handicap et Maintien en emploi » qui repose sur :

1. Nos valeurs

- Une politique « Accessibilité, handicap, autonomie » affirmée pour tous les Angevins
- Une détermination d'exemplarité pour les 3 collectivités : Ville Angers – CCAS – ALM
- Un engagement au travers la charte des employeurs publics – Handipacte signée en décembre 2014.
- Une antériorité des actions en faveur de l'insertion et du maintien en emploi. Un engagement dans la durée.
- Une politique handicap, insertion et maintien en emploi intégrée à la politique des Ressources Humaines

2. Nos engagements

- Un management global de la santé au travail coordonné par le pôle « Qualité de vie au travail » de la direction des Ressources Humaines
- La mise en lien de la politique de Maintien en emploi avec les autres politiques RH : lutte contre les discriminations, parcours professionnels, démarche santé travail efficacité et qualité de vie au travail...
- L'engagement au travers une convention avec le FIPHFP – 3^{ème} période 2017-2019
- Le déploiement de ses modes d'actions et d'accompagnements auprès des agents bénéficiaires : dispositif Maintien en emploi
- Un dispositif de gouvernance de mise en œuvre et de suivi de la politique Handicap comprenant :
 - Une commission d'évaluation et de suivi de la politique handicap et maintien en emploi
 - Au minimum une fois par an
 - Elus RH et élus thématiques (santé, action sociale) ; représentants du personnel, professionnels (pôle QVT, médecine de prévention...)
 - Bilan des actions, présentation d'un sujet de fond
 - Une présentation en CHSCT
 - Bilan annuel obligatoire santé sécurité et conditions de travail
 - Une présentation en comité technique
 - Présentation de la DOETH
 - La présentation de la politique handicap fait l'objet d'une approbation unanime des organisations syndicales depuis plusieurs années.
 - Une présentation devant les instances délibérantes
 - Conseil municipal, Conseil de communauté, Conseil d'Administration du CCAS.

DOETH 2019

Eléments de la déclaration obligatoire dans le cadre de la Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (effectifs au 1^{er} janvier 2018)

| | VILLE | CCAS |
|--|-------------|--------------|
| Population de référence | 3055 | 542 |
| Nb de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) | 233 | 56 |
| Taux d'emploi direct % (*) | 7,63 | 10,33 |
| Taux d'emploi légal % (**) | 7,72 | 10,33 |

(*) Le taux d'emploi direct est le taux d'emploi de travailleurs handicapés correspondant au nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée divisé par l'effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée.

(**) Le taux d'emploi légal prend en compte les travailleurs handicapés déclarés et les dépenses donnant lieu à unités déductibles, il correspond au calcul suivant : le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée + le nombre d'unités déductibles divisé par l'effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée.